Personnels administratifs et techniques d'éducation nationale

« Abandon des missions, privatisations,austérité : ne nous laissons pas faire !! »

Depuis la mise en place du gouvernement Macron, les coups pleuvent sur les têtes de l'ensemble des salarié·es.

Côté privé, la nouvelle loi travail remet en cause des années de conquêtes sociales: avec l'inversion de la hiérarchie des normes, elle enterre définitivement le code du travail qui devient désormais juridiquement inférieur à un accord d'entreprise ; elle facilite les licenciements et réduit leur indemnisation ; elle fusionne les institutions de représentation du personnel (IRP) ; elle généralise le CDI dit *«de chantier»* et réinstaure donc le travail à la tâche.
Les mauvais coups qui touchent le privé, sont, en cas de succès, souvent généralisés au secteur public. C'est pourquoi, nous, personnels de la Fonction publique, devons lutter aux côtés des salarié·es du privé contre cette nouvelle loi travail.

Côté public, le gouvernement se donne un objectif de 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires sous le quinquennat.

Pour être plus *«efficace»,* le gouvernement s'est doté d'un instrument : le comité Action publique 2022 (sorte de commission Attali bis) composé de chef·fes d'entreprises, de directeur·trices financier·ères, DRH, d'économistes libéraux… et qui a pour mission de proposer des pistes pour transformer le service public et réduire les dépenses.

La lettre de mission du Premier ministre en date du 26 septembre 2017 est explicite et charge ce comité Action publique 2022 *« de proposer des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions ».*
Ces pistes se traduisent déjà sur le terrain. Dans les préfectures, le service d'accueil n'est plus assuré depuis quelques semaines, créant ainsi une discrimination évidente pour les usager·ères : personnes en situation de handicap, analphabètes, personnes n'ayant pas accès à internet.

Dans l'Éducation nationale, le projet de loi de finances 2018 prévoit la suppression de 200 postes de personnels administratifs, ce qui représente la moitié des postes créés depuis 2013.

Alors que les services déconcentrés, les secrétariats d'établissements, CIO ou agences comptables sont déjà surchargés et que de nouveaux établissements ouvrent, le gouvernement joue à un jeu dangereux avec la santé des personnels et la qualité du service public. Les collègues dans les établissements voient leurs conditions de travail fortement impactées suite à la suppression des CUI (voir témoignage page 5).

Considérant que les gouvernements Hollande ne sont pas allés assez loin dans l'aboutissement du processus de réorganisation des régions, Emmanuel Macron et le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer souhaitent, à terme, fusionner des académies de ces nouvelles régions.
Le poste de recteur de l'académie de Rouen ayant été laissé vacant en juin, **une première expérimentation est lancée dès maintenant sur la région Normandie avec un processus de fusion des académies de Caen et de Rouen. Le recteur de Caen est dorénavant recteur des académies de Caen et Rouen.**

Dans nos services, sous prétexte de rationalisation, la mutualisation des moyens en cours se fait au détriment de la proximité du service public et des conditions de travail des personnels.

Malgré la forte mobilisation des personnels de la Fonction publique lors de la journée de grève du 10 octobre dernier, le Rendez-Vous Salarial qui s'en est suivi a prouvé que le gouvernement se moque des agents.
En effet, **le ministre de l'Action et des Comptes publics, Monsieur Gérald Darmanin, a confirmé le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence pour le 1er janvier 2018, la stricte compensation de l'augmentation de la CSG par une indemnité dont la pérennité n'est pas assurée, mais aussi le report d'un an des mesures de revalorisation (pourtant minime !) du plan PPCR.**

Pour toutes ces raisons la CGT Éduc'action appelle les personnels à se mobiliser pour mettre fin à la politique antisociale du gouvernement.

Sommaire

p.1 Éditorial
p.2 Arnaque du transfert des cotisations vers la CSG : ce qui se cache derrière la promesse du gain de pouvoir d'achat.
p.3 Plan Sauvadet à l'éducation nationale : précaires un jour, précaires toujours.
p.4 **De l'évolution numérique de l'éducation nationale**
p.5 Témoignages
p. 6 Revendications + Bulletin d'adhésion

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.76.55 – e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - internet : www.unsen.cgt.fr

Arnaque du transfert des cotisations vers la CSG : ce qui se cache derrière la promesse du gain de pouvoir d'achat

Emmanuel Macron a promis de baisser les cotisations salariales en échange d'une hausse de la CSG. Il présente habilement la suppression progressive des cotisations sociales comme des augmentations de salaires pour les salarié·es du privé. ***Sauf que derrière la réforme technique, il y a des enjeux politiques forts !***

Arnaque pour les fonctionnaires ! Macron ne tient pas ses promesses

Les fonctionnaires ne sont pas concerné·es par la suppression des cotisations mais subiront la hausse de la CSG. Macron avait promis pendant sa campagne un coup de pouce pour les fonctionnaires : *« près de 500 euros supplémentaires nets par an pour un salaire de 2 200 euros nets par mois ».* **Finalement, il n'y aura aucun gain de pouvoir d'achat pour les agents publics**. Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, a annoncé la mise en place d'une simple indemnité compensatrice, sans aucune garantie de pérennité à ce jour.

Transfert des cotisations sociales vers la CSG : attention danger !

Ne nous y trompons pas : réduire les cotisations sociales, c'est réduire le salaire socialisé et donc la prise en charge collective des services publics. La manœuvre du gouvernement consiste à faire peser le financement non plus sur les profits patronaux issus de la création de richesse (la cotisation), mais directement sur les salarié·es et retraité·es à travers la CSG qui est un quasi- impôt. Ce sont bien les cotisations des salarié·es prélevées pour financer la Sécu et l'indemnisation du chômage qui vont diminuer**, avec à terme des conséquences sur les prestations sociales: baisse des remboursements des frais de santé et diminution des indemnités chômage.** C'est une attaque sur le salaire dit *«socialisé» :* le salaire brut étant une partie du salaire mise en commun pour financer les retraites, l'assurance maladie, l'assurance chômage. **Transférer le coût de la baisse des cotisations sociales par une augmentation de la CSG n'est pas neutre politiquement.**

Un changement total de conception des droits sociaux

La prestation sociale est un droit des salarié·es, une garantie assise sur leurs cotisations. La cotisation est en effet intimement liée à l'ouverture d'un droit (assurance maladie, chômage, droit à une pension de retraite). Mais surtout les cotisations sociales sont affectées obligatoirement à des caisses (retraite, santé, chômage) gérées de façon paritaire par les représentant·es des salarié·es et des employeur·ses. Les recettes collectées par l'impôt, comme la CSG, sont, elles, affectées librement par le gouvernement. **Transférer le financement des caisses d'assurance sociale des cotisations vers l'impôt, c'est donc priver les salarié·es de leur droit de gestion** et laisser les mains libres au gouvernement pour refonder complètement les prestations sociales – ou les détruire allègrement !

Ne nous y trompons pas : avec le transfert des cotisations sociales vers la CSG, **le but est donc de réduire la solidarité et la prise en charge collective des risques**. Exonération de cotisations sociales, avec transfert sur la CSG : c'est la casse de la Sécu par l'assèchement de son financement. À terme, cela peut très bien entraîner un transfert vers des assurances privées que toutes et tous ne pourront pas se payer.

Voilà derrière les belles promesses de pouvoir d'achat, le réel projet du gouvernement.

L'exemple de l'assurance-chômage

Financée par des cotisations de salarié·es (et la contribution patronale), l'Unedic connait une gestion paritaire (moitié de représentant·es des salarié·es et moitié de représentant·es du patronat).

Avec la suppression des cotisations, et en donnant un poids accru à la CSG, très proche d'un impôt, le gouvernement Macron donne à l'État un contrôle accru sur l'assurance-chômage.

À terme, c'est bien la gestion paritaire qui pourrait être remise en cause, privant les salarié·es de leur mot à dire !

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.76.55 – e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - internet : www.unsen.cgt.fr

Plan Sauvadet à l'Éducation nationale : précaires un jour, précaires toujours !

Le plan Sauvadet, lancé en 2013, nous avait été vendu comme un grand plan de résorption de la précarité dans la Fonction publique au terme duquel il ne devait rester que très peu d'agent·es non titulaires. La session 2018 étant la dernière du plan Sauvadet, l'heure est donc au bilan. Celui que le ministère de l'éducation nationale a présenté le 7 septembre dernier est médiocre : en effet, il reste, au final, presque toujours autant de précaires à titulariser. Derrière les bonnes intentions affichées, le ministère alimente quotidiennement un vivier de personnels précaires corvéables et jetables à merci…

Le plan Sauvadet : un coup d'épée dans l'eau…

Malgré le plan Sauvadet, aujourd'hui le nombre d'agent·es non-titulaires chez les BIATSS (Bibliothécaires, administratifs/ves, informaticien·nes, technicien·nes, personnels de santé et sociaux) est resté quasi identique à ce qu'il était en 2013 ! Il en est de même pour les contractuel·les au sein de l'Éducation nationale.

Les jurys de concours réservés n'ont clairement pas joué le jeu : les épreuves devaient s'apparenter davantage à une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle plus qu'à un concours sélectif basé sur les connaissances. Ça n'a pas été le cas et ce, certainement, avec l'accord de l'administration. Le rapport entre le nombre d'admis.es, y compris sur listes complémentaires, et le nombre de postes offerts (taux de rendement) est alarmant. Au global, pour les catégories A, B et C le taux de rendement atteint 64,5% (54,5% en A, 54,1 en B et 72,2% en C).

Filière administrative	Bibliothèques	ITRF	Social-santé
58,30%	66,10%	69,00%	35,00%

Des critères d'éligibilité construits pour restreindre les titularisations

Un autre obstacle à la résorption du nombre d'emplois de contractuel·les sont les critères d'éligibilité aux concours réservés. De par des critères d'ancienneté très restrictifs et la date butoir de calcul d'ancienneté (au 31/03/2012 puis étendue au 31/03/2013 pour réintégrer certains contractuel·les exclu·es), de nombreux·ses contractuel·les, ayant acquis, pourtant, beaucoup d'ancienneté, n'ont, de fait, pas pu être éligibles aux concours réservés.

Si les critères sont moins draconiens pour s'inscrire aux concours internes, le panel de candidat.es est aussi beaucoup plus divers (contractuel·les ATSS, AED, titulaires ATSS et ATRF), ils/elles sont, aussi, beaucoup plus nombreux·ses et souvent surdiplômé.es pour un nombre de postes qui reste limité.

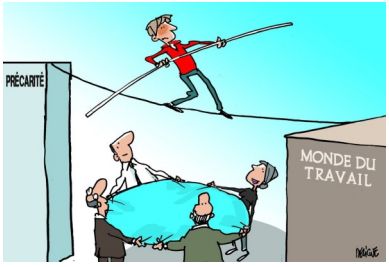

Précarité généralisée : quand la vacation devient la norme

La frénésie des académies à gérer au plus strict les postes a également provoqué la multiplication du recours à des vacataires, encore plus précaires que les contractuel·les et payé·es à l'heure. Le statut de vacataire a d'ailleurs été pudiquement requalifié par l'administration en «contractuel·le payé·e à l'heure»... Dans les textes, le recours aux vacataires devait répondre à un surcroît temporaire d'activité. De plus en plus, les vacataires exercent leurs missions désormais à l'année comme si l'administration avait recours à eux pour compenser les absences de postes de titulaires. Pour les collègues vacataires : exit déroulement de carrières, primes...

Voilà comment l'administration étend toujours plus la précarité dans les services publics !

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.76.55 – e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - internet : www.unsen.cgt.fr

De l'évolution numérique de l'Éducation nationale

L'Éducation nationale dispose d'une infrastructure numérique des plus complexes. Jusqu'ici, elle reposait sur une multiplicité d'infrastructures locales, hébergées notamment dans chaque rectorat. Il semble que la Direction du Numérique pour l'Éducation (Éducation nationale), épaulée par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC), s'oriente vers une mutation totale des infrastructures locales vers une superstructure interministérielle. Il est d'ores et déjà établit que quatre académies serviront de test dans ce dossier.
Cette centralisation des infrastructures a des conséquences pour toutes et tous les usager·ères et personnels de l'Éducation nationale ! Dans l'état actuel des travaux, beaucoup d'interrogations restent en suspens.

Risques et dangers de la plateforme centralisée

Aujourd'hui, il est techniquement possible de mutualiser plusieurs salles de serveurs académiques ou nationales vers un data center, c'est-à-dire l'endroit physique où sont rassemblés de nombreux serveurs contenant des données informatiques. Mais cette centralisation pose de nombreuses questions.

- Ces migrations comportent, en elles-mêmes, de nombreuses questions en termes de contenu (tout doit-il être migré ? La centralisation doit-elle être la norme ?), de modalités (quel planning ?), de sécurité (quelles assurances ? quelle continuité de service pendant les migrations ?) sur l'accompagnement à fournir aux utilisateur·trices finaux·ales des applications et données migrées.

- La question de la gestion de ce nouveau site se pose aussi (quelles procédures ? quelles validations ?). Pour la CGT, il est important que ce type de plateforme soit géré par des personnels de l'Éducation nationale pour garantir l'intégrité des infrastructures, applications et données qui y seront stockées.

- Enfin, il est surprenant que l'idée d'un second site de secours en cas d'incident ou de maintenance ne soit pas posée. En cas d'attaque massive (comme nous avons pu y être confrontés dans les derniers mois), ce super data center est extrêmement vulnérable. La multiplicité des implantations dans les rectorats apportait de vrais gages en termes de sécurité…

Et si on gérait les serveurs avec pragmatisme ?

La mutation d'outils et d'usages paraît inéluctable au regard des technologies actuelles. Mais les choses doivent être faites avec méthode et pragmatisme. Ce projet de plateforme interministérielle arrive alors que plusieurs académies envisagent de mutualiser les systèmes informatiques au niveau de l'académie de région. Pour les personnels, comme pour les usager·ères, c'est une double réforme, coûteuse et inefficace… Surtout, il peut être admis de mutualiser (dans un data center public) les services qui seront plus efficaces en étant centralisés, mais il est important d'assurer un suivi de proximité pour les agent·es. Il apparaît nécessaire de privilégier, pour des questions de sécurité et de disponibilité pour l'utilisateur·trice final·e, la constitution d'un ou plusieurs data centers publics (redondance des données et applications).
Des services doivent être conservés localement ! Surtout, il serait temps de remédier au sous-investissement chronique qui affecte les infrastructures rectorales depuis des années…

Et les personnels dans tout ça ?

Comble de l'ironie, il a été demandé aux équipes de gestion des infrastructures des rectorats d'étudier différents scénarii du transfert de leurs salles machines vers un hébergement national (à quelle sauce voulez-vous être mangés ?). Bien évidemment, c'est la situation mettant le plus en danger l'emploi public local qui a été retenue ! À ce changement de travail des équipes informatiques académiques et nationales s'ajoute, au sein des équipes départementales, le sentiment d'abandon des établissements, notamment scolaires, aux collectivités territoriales, qui, de par leurs prérogatives et usages, reprennent des structures d'enseignement en faisant fi des usages pédagogiques et en mettant en avant la technique.

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.76.55 – e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - internet : www.unsen.cgt.fr

TÉMOIGNAGES

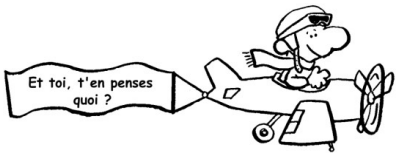

«

Je suis adjointe administrative (ADJAENES) d'intendance en établissement, et j'exerce de nombreuses tâches diverses et variées. Je dois notamment prendre en charge les mandats, les droits constatés, les commandes, les appels des familles, effectuer la gestion administrative des agent·es etc..

Depuis la suppression du contrat aidé de l'intendance de mon établissement, je me suis vue contrainte à effectuer toutes les tâches dites exécutives qui revenaient auparavant à cette collègue en contrat aidé.

Si durant les premières semaines de la rentrée j'ai dû exercer les passages au self de 11h à 13h en contrôlant les cartes ou les codes/biométrie de plus de 500 élèves, j'ai, désormais, réussi à transférer cette tâche à la Vie Scolaire.

Cependant, le travail effectué antérieurement par la collègue en contrat aidé est toujours là et ne se fait pas tout seul ! Je dois donc m'occuper de tout le classement de l'intendance (mandats, dossiers des agent·es etc.), gérer les stocks, préparer les bordereaux d'envoi, mettre sous plis et gérer les envois postaux aux familles des notifications de bourses ou factures de demi-pension, m'occuper des photocopies des mandats, collecter et traiter les dossiers de demande d'aide etc.

Bref, j'ai des journées très remplies depuis la suppression du contrat aidé, et j'ai du mal à m'en sortir. Le gestionnaire de mon établissement tente de me suppléer dans les tâches que je n'ai pas le temps de terminer, mais il est lui aussi débordé.

J'exerce des fonctions revenant à une catégorie B alors que je suis C, quant à mon collègue gestionnaire, il est catégorie B mais exerce principalement des fonctions attribuées à une catégorie A.

Une collègue ADJAENES en intendance d'une agence comptable m'explique également qu'on leur demande d'être «polyvalentes» et bien souvent de suppléer le gestionnaire ou même l'attaché ! En effet, lors d'une maladie, le gestionnaire (catégorie B) n'a pas été remplacé pendant 3 mois ! Et lors du départ à la retraite de l'attaché (catégorie A), cette collègue de catégorie C a dû assurer, pendant 2 mois, ses fonctions avant l'arrivée d'un nouvel attaché ! ».

Le quotidien en établissement se résume de trop nombreuses fois à ces épuisantes journées à rallonge de 8h à 19h, sans paiement des heures supplémentaires, avec la nécessité de répondre à une multitude de sollicitations usantes mentalement, le tout dans un climat stressant, bien souvent dans le plus grand isolement.

Pour toutes ces raisons la CGT Éduc'action revendique :

- Le réemploi immédiat des ancien.nes CUI sur des emplois statutaires ;

-La titularisation de tou.tes les non titulaires sans conditions de concours et de nationalité ;

- La création de postes nécessaires pour assurer nos missions et pallier les manques d'effectifs.

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.76.55 – e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - internet : www.unsen.cgt.fr

La CGT Éduc'action revendique

- Aucun salaire brut mensuel inférieur à 2 250 euros (soit en net 1 800 euros) ;
- Un doublement minimum du traitement entre le début et la fin de carrière ;
- Retrait du RIFSEEP et intégration des primes et indemnités dans le salaire de base ;
- Une hausse de salaire immédiate pour toutes et tous de 400 €, soit l'équivalent de 90 points d'indice ;
- L'arrêt de toutes les suppressions de postes ;
- Un plan de titularisation des non titulaires sans condition de concours et de nationalité ;
- La création de postes nécessaires pour assurer nos missions et pallier les manques d'effectifs;
- Le réemploi immédiat des ancien.nes CUI sur des emplois statutaires ;

- Le renforcement de la médecine de prévention et un réel plan de prévention des risques psychosociaux .

web

Remettre à un-e militant-e CGT ou renvoyer à l'adresse ci-dessous

6 p. Personnels Administratifs nov. 2017

Je souhaite : **me syndiquer** ☐ **prendre contact** ☐

Nom ---------- **Prénom** ----------

Adresse personnelle ----------

Code postal ---------- Commune ----------

Tél ---------- Mél ----------

Établissement ----------

Code postal ---------- Commune ----------

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01.55.82.76.55 – e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - internet : www.unsen.cgt.fr